

← FRC. 3. 18460

Case  
FRC  
20535

# R A P P O R T

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
AU NOM DES COMITÉS MILITAIRE  
ET DIPLOMATIQUE.

Par M. ALEXANDRE LAMETH.

Le 22 Juillet 1791.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

---

A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1791.

THE NEWBERRY  
LIBRARY

REPORT

OF THE  
COMMISSIONERS OF THE  
LAND OFFICE

IN ANSWER TO A RESOLUTION OF THE HOUSE OF COMMONS

PASSED IN APRIL 1846

IN REGARD TO THE LANDS BELONGING TO THE CROWN

BY APPOINTMENT TO HER MAJESTY  
THE LITERATURE NATIONAL

1846

# R A P P O R T

F A I T,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
AU NOM DES COMITÉS MILITAIRE  
ET DIPLOMATIQUE.

Par M. ALEXANDRE LAMETH,

Le 22 juillet 1791.

---

MESSIEURS,

Une suite de circonstances plus ou moins graves ont engagé l'Assemblée nationale à prendre, à différentes époques, des mesures puissantes pour la sûreté extérieure du Royaume.

Ces mesures, adoptées en différens tems, ont néanmoins été combinées dans un même système de défense : toujours dirigées par les mêmes vues, elles ont seulement présenté plus d'étendue dans l'emploi des moyens, lorsque les circonstances qui les provoquoient ont acquis plus de consistance.

Plusieurs de ces résolutions de l'Assemblée nationale ont été suivies & exécutées avec activité & avec succès; d'autres ont été contrariées ou retardées par différentes causes.

A



Anjourd'hui qu'il est nécessaire de donner à nos combinaisons de défense & de sûreté toute l'étendue qu'elles peuvent recevoir, & d'assurer à chaque partie de ce plan une exécution prompte & certaine, vos comités militaire & diplomatique croient devoir mettre sous vos yeux un tableau général des mesures déjà prises, & de leur exécution; de la situation effective des forces nationales dans toutes les parties de leurs rapports avec ce qu'exige une défense générale; & vous proposer ensuite le complément de forces & de moyens qui leur a paru nécessaire pour mettre la sûreté & la dignité nationale au-dessus de toute atteinte & de toute inquiétude.

Au moment où l'ordre de vos travaux vous a conduits à vous occuper de l'organisation de l'armée, de violentes commotions s'y étoient déjà fait sentir. Les militaires, placés dans des situations nouvelles, flottoient entre les anciens principes de leur état, & des sentimens jusqu'alors inconnus. A l'agitation des évènements publics, se joignoit pour eux l'incertitude de leur sort.

Dans cette situation, l'armée n'étoit ni rassurante par ses dispositions, ni redoutable par le nombre.

Les soldats, environnés de toute espèce de suggestions, ignoroient encore quelle étoit pour eux l'autorité salutaire & protectrice. La loi n'avoit encore déterminé ni leurs devoirs, ni leurs récompenses, & l'inquiétude dans laquelle ils existoient, avoit déjà rompu & relâché les liens de la discipline militaire, avant que leur sentiment sur la révolution eût donné un nouveau gage de leur conduite & de leur fidélité.

De grands actes de justice vous ont acquis la confiance de la plus grande partie de l'armée; vous auriez dû l'avoir toute entière : car, à l'exception de ceux qui, placés autour du trône, composoient leur existence & leur fortune des injustices qu'ils avoient en obtenir, toutes les classes de l'armée ont vû leur condition honorablement améliorée par vos loix. Mais, si des préjugés profonds, soigneusement entretenus, ont conservé hors de la révolution une partie de ces militaires, la masse de l'armée vous a été sincèrement & invariablement attachée. Elle a été agitée par des troubles; la discipline & la force militaires ont été énerchées par des dissensions & des méfiances; mais il est résulté de toutes les épreuves, que la Constitution pouvoit compter au nombre de ses amis & de ses défenseurs l'immense majorité de ceux qui la composoient.

Il a été plus difficile de régénérer la force de l'armée que d'en déterminer l'esprit; au moment où vous vous êtes occupés de son organisation, elle étoit composée sur le papier de cent quatre-vingt mille hommes; mais sa force effective n'étoit que de cent trente-troismille. De nombreuses désertions, une longue interruption dans les recrutemens, l'avoient réduite à ce point de foiblesse.

Vous crûtes alors qu'il suffisoit que l'armée, en temps de paix, fût fixée à cent cinquante mille hommes; & c'est sur ce nombre que fut combinée la formation que vous adoptates. Elle fut d'ailleurs disposée de manière à se prêter, en temps de guerre,

à un accroissement de deux cinquièmes; & on commença dès lors à s'occuper des recrutemens nécessaires pour effectuer le nombre que vous aviez décrété pour le pied de paix.

La nouvelle organisation de l'armée s'exécuta dans son entier; mais les troubles que les ennemis de la révolution trouvèrent le moyen d'exciter dans différens régimens, ralentirent le succès des recrutemens qui, pendant plusieurs mois, se trouva au moins balancé par le nombre des désertions.

Au mois de janvier dernier, les comités diplomatique & militaire crurent devoir arrêter votre attention sur les circonstances extérieures, qui exigeoient que les forces nationales fussent portées à une masse plus imposante; quoique très-éloignés de concevoir des craintes sérieuses sur les événemens que le printemps pouvoit amener, ils crurent néanmoins que des mesures propres à en imposer au dehors & à rassurer le dedans, étoient prescrites par une saine politique. Vous adoptates, Messieurs, les mêmes idées, & il fut décrété, sur leur rapport: 1°. que trente régimens d'infanterie & vingt de troupes à cheval seroient portés au pied de guerre; 2°. qu'il seroit pris des mesures pour parvenir à former une conscription de soldats auxiliaires destinés à être incorporés dans l'armée, si le besoin l'exigeoit; 3°. qu'on s'assureroit en artillerie, d'approvisionnement & effets de campemens, de tous les moyens nécessaires à un système défensif.

Les ordres furent donnés sur-le-champ pour l'exé-



cution de la première de ces mesures ; elle a été suivie avec plus ou moins de succès dans les divers corps qui furent désignés. Vous verrez, Messieurs, dans la suite de ce rapport, quelle a été l'augmentation totale de l'armée de ligne, depuis le moment de sa formation jusqu'au premier juillet de cette année.

La levée des auxiliaires a essuyé beaucoup plus de lenteur, à raison de tous les moyens préalables d'exécution qui ont été nécessaires.

Quant à la troisième mesure relative à l'artillerie, approvisionnement & effets de campemens, elle a été suivie avec une grande activité. Il fut immédiatement donné des ordres pour porter à mille, le nombre des chevaux d'équipage, qui n'étoit que de 300, pour se procurer 12 cents caissons pour le service des vivres, & le nombre des caissons nécessaires pour le service des hôpitaux ambulans.

Les ordres furent donnés aux fonderies de canons pour la fabrication de 340 bouches à feu de tout calibre, & aux manufactures d'armes d'en fabriquer autant qu'elles pourroient, en sus des quantités qu'elles fournissent annuellement. Des primes furent accordées pour exciter leur activité.

On donna également des ordres pour la préparation des tentes & autres effets de campemens, ainsi que pour s'assurer des approvisionnemens nécessaires en vivres & en fourrages.

Enfin, on mit en mouvement les travaux nécessaires pour la réparation des places les plus propres à assurer la défense du royaume.

Je vous présenterai bientôt, Messieurs, le tableau & la situation actuelle de toutes ces parties, & vous reconnoîtrez, par des résultats positifs, que si les mesures relatives au recrutement & à la force de l'armée en hommes, ont été traversées & ralenties par les circonstances, toutes celles qui, consistant en moyens matériels, sont plus à la disposition de la volonté, ont été suivies avec activité & succès.

J'eus l'honneur de vous proposer dans le même rapport, au nom des comités Diplomatique & Militaire, un plan de conscription & d'organisation pour trois cent mille gardes nationaux destinées à être mises en activité au moment où la sûreté de l'État l'exigeroit : cette mesure fut alors ajournée.

Les circonstances qui avoient déterminé ces premières dispositions ayant pris un caractère plus grave, l'Assemblée nationale, sur un rapport qui lui fut fait le 27 avril dernier par M. Fréteau, au nom de six comités, adopta cette conscription, & décréta de plus, que tous les régimens des différentes armes, employés sur les frontières, seroient portés au complet de guerre. Elle assigna en même temps les fonds nécessaires, tant pour la levée & l'entretien de ces différentes troupes, que pour étendre les précautions relatives à la réparation des places fortes, & à tout ce qui peut assurer la défense des frontières.

Ces dispositions recevoient leur exécution, &, malgré les contradictions qui résultoient de la division plus que jamais animée entre les officiers & les soldats, nous concevions de grandes espérances sur leur succès, lorsque des événemens aussi graves



qu'imprévus, sont venus changer la face des affaires & ont fixé les regards de toute la France.

Alors les dangers ont paru s'aggraver; mais alors les forces se sont multipliées. La Nation, réveillée par cette secousse imprévue, a montré dans tous ses mouvemens la plus imposante unanimité. Ce moment, qu'on croyoit être le signal des défordres & des divisions, a réuni toutes les forces, a manifesté, sous la contenance la plus calme & la plus fière, la résolution profonde & la volonté invariable de la Nation.

Les corps militaires qui se sont trouvés à portée de l'Assemblée nationale, ont manifesté, dès le premier moment, leur dévouement à la constitution, & à la seule puissance qui pût, en ces momens orageux, veiller pour le salut du peuple.

Le premier officier général des troupes suisses vous a porté l'assurance de fidélité de tous ceux qui servoient sous ses ordres.

Un général françois, célèbre par ses succès militaires dans la cause de la liberté, est venu, de son propre mouvement, jurer de combattre & de mourir pour elle, & a justifié par cet acte de civisme la confiance que ses sentimens connus lui avoient déjà mérités.

De toutes parts vous receviez des témoignages de confiance & de zèle; & déjà, parmi les assurances de fidélité qui vous étoient parvenues, vous comptiez celles de plusieurs corps de troupes. Il falloit vous assurer de ces dispositions d'une manière générale;

il falloit faire connoître clairement à l'armée françoise les devoirs que leur impofoit le falut de la patrie dans ces circonftances nouvelles.

Tel a été, Meffieurs, l'objet du ferment décrété, & que des commiffaires, pris dans votre fein, ont été recevoir dans toutes les frontières importantes. Cette grande mefure, qui devoit rallier à la feule puiffance centrale toutes les parties de la force publique épartes fur la furface du royaume, a été exécutée avec un plein fuccès.

Les militaires qui, dans ce moment d'émotion, n'ont pu faire à la patrie le facrifice des préjugés qui les tenoient enchaînés, fe font éloignés d'eux-mêmes; en fe féparant de l'armée, ils en ont fuftrait un germe perpétuel de méfiances & de troubles; tous les autres ont paru fe réconcilier fincèrement; & fi une volonté fage & ferme continue à diriger les réfolutions qui feront prises fur l'armée; fi, à compter de ce moment, une juftice exacte & impartiale punit également toutes les fautes, peut-être la grande crife qui vient de fe faire sentir, aura-t-elle fervi à rétablir l'harmonie & la difcipline parmi les troupes, comme elle a fervi à raffermir, & fur-tout à confa-ter le courage & l'harmonie de tous les citoyens.

A ces moyens, pris pour s'affurer des difpofitions & de la fidélité de l'armée, l'Affemblée nationale a dû réunir les moyens propres à en réparer & à en augmenter les forces.

La première opération étoit de remplacer les officiers qui s'éloigneroient. Il étoit important de faifir

cette occasion d'introduire dans la composition des corps un nouvel élément , & d'y donner pour appui à la constitution les forces réunies de l'intérêt & du patriotisme. Vous avez donc voulu que les places d'officiers qui viendroient à vaquer, ne fussent pas remplies dans cette circonstance par ceux qui y auroient été appelés par la hiérarchie militaire , mais partagés entre les sous-officiers & des citoyens dont les sentimens sur la révolution ne pussent être douteux.

Il falloit donner à l'armée toute l'étendue de forces qu'elle étoit susceptible de recevoir : vous avez ordonné que tous les régimens fussent portés au pied de guerre.

Le nombre des généraux n'étant plus en proportion avec cette masse de forces , vous en avez augmenté le nombre de quatre lieutenans-généraux & douze maréchaux-de-camp : plusieurs de ces officiers sont déjà rendus à leur destination , & vont , par leur patriotisme & leurs talens militaires , rétablir la confiance dans des troupes encore surprises & indignées de la lâche défection dont elles veinrent d'être témoins.

Concurremment avec ces dispositions , des ordres ont été envoyés dans les différentes places de guerre pour presser les travaux les plus instans & le rassemblement de tous les moyens matériels de défense.

Telles sont , Messieurs , les mesures prises jusqu'à ce moment relativement à l'armée de ligne : voici celles que vous avez adoptées sur les gardes nationales.



La conscription avoit été ordonnée le 27 avril , sur le rapport de M. Freteau. Il a fallu organiser ces forces. Vous avez décrété qu'environ 300 mille hommes seroient formés sur-le-champ en compagnies & en bataillons , & vous avez chargé les directoires de départemens de choisir des commissaires pour s'occuper immédiatement de cette opération. Déjà les nouvelles de plusieurs départemens nous annoncent qu'elle s'exécute avec la plus grande activité.

Après avoir organisé ces forces , nous avons dû commencer par en disposer. Déjà 26 mille hommes ont été destinés à concourir avec les troupes de ligne à la défense des frontières du nord ; huit mille sont employés dans le commandement de M. de Rochambeau ; dix mille dans les départemens des Ardennes , de la Meuse & de la Moselle ; huit mille dans les départemens du Haut & du Bas-Rhin. Les décrets qui ont déterminé leur destination ont pourvu à leur armement & à leur solde.

Tel est , Messieurs , l'exposé des résolutions successives que vous avez prises pour l'accroissement des forces nationales & la défense de l'Etat.

Il en résulte que vous avez en somme ordonné ,  
1°. Que tous les régimens seroient portés au complet de guerre ;

2°. Que 300 mille gardes nationaux seroient formés en compagnies & bataillons , & que 26 mille seroient employés dès ce moment à la défense des frontières du Nord ;

3°. Que les moyens matériels en artillerie , répara-

tions de forteresses, munitions de guerre, effets de campemens & approvisionnemens de tout genre, concourroient avec ces dispositions pour la défense de l'État.

Je dois maintenant vous dire, Messieurs, où en est positivement, dans le moment actuel, l'exécution de ces différentes mesures.

L'armée, qui sera portée à 213 mille hommes, lorsque vos derniers décrets auront reçu leur entière exécution, étoit, au 1<sup>er</sup>. juillet dernier, à 146 mille hommes.

Ce nombre porte une augmentation d'environ 15 mille hommes depuis le moment de l'organisation de l'armée, où le recrutement a commencé, & elle paroîtra considérable, si l'on réfléchit qu'elle est en sus du remplacement des hommes que les régimens ont perdus par les désertions & les nombreux congés occasionnés par les troubles de l'armée; que la masse d'hommes, ordinairement recrutés par les officiers, a été beaucoup moindre qu'à l'ordinaire; & qu'enfin cette augmentation a concouru simultanément avec la formation de la gendarmerie nationale.

Quant aux gardes nationales, l'organisation décrétée s'exécute dans tous les départemens avec une extrême activité.

Voici quelle est la situation quant aux moyens matériels, sur lesquels il importe d'autant plus de donner une connoissance positive, que diverses causes se sont réunies pour présenter à cet égard des instructions inexactes, & qu'il est véritable que presque tous les

objets qui composent cette classe de moyens défensifs sont dans l'état le plus rassurant.

Je les diviserai en quatre parties principales.

1°. Les réparations des places.

2°. Les effets de campemens.

3°. Les subsistances.

4°. L'artillerie.

Quant aux réparations des places, les 8 millions accordés à deux époques différentes par l'Assemblée nationale, ont été répartis entre le génie & l'artillerie, & ils ont été employés à divers achats & aux travaux les plus instans. La quantité immense de places, qui couvrent nos frontières, rendent presque imperceptible cet emploi de fonds; mais il ne faut point sur les apparences se faire une fausse idée de la situation de nos places de guerre: quelques dégradations extérieures n'altèrent point la solidité de leurs moyens de défense; les travaux qui doivent s'exécuter au moment d'un siège, dépendent de la force des garnisons, & cette force n'est jetée dans une place qu'au moment où elle est menacée. Nous vous présenterons, Messieurs, à la fin de ce rapport, les moyens de vous assurer d'une manière prompte & positive de la situation actuelle de toutes les places de guerre, & d'y faire exécuter les travaux qui pourroient être nécessaires à leur défense.

Je vais maintenant vous soumettre des états exactes, certifiés & signés par le ministre de la guerre, relativement aux effets de campemens, aux subsistances, à l'artillerie; vous jugerez, Messieurs, s'ils sont propres à établir la confiance.



## EFFETS DE CAMPEMENT.

ETATS des effets de campement qui existent dans les places ci-après, depuis Dunkerque jusqu'à Monaco.

S A V O I R :

N O M S D E S P L A C E S.	EFFETS DE CAMPEMENT EXISTANS POUR LE NOMBRE.		
	De Bataillen sur le pied de guerre à 750 hommes.	D'Escadron sur le pied de guerre à 170 hommes.	Total des hommes pour lesquels les effets de campement existent.
<i>Depuis Dunkerque jusqu'à la Meuse.</i>			
Lille . . . . .	. . . . 24 . . . .	. . . . 9 . . . .	. . . . 19,530
Valenciennes . . . . .	. . . . 10 . . . .	. . . . 9 . . . .	. . . . 9,080
<i>Depuis la Meuse jusqu'à Bitche.</i>			
Metz ou Montmédy . . . . .	. . . . 12 . . . .	. . . . 12 . . . .	. . . . 11,040
<i>Depuis Bitche et Landau jusqu'à Betfort.</i>			
Strasbourg . . . . .	. . . . 42 . . . .	. . . . 30 . . . .	. . . . 36,600
<i>Depuis Betfort jusqu'à Monaco.</i>			
Besançon . . . . .	. . . . 4 . . . .	. . . . 6 . . . .	. . . . 1,020
Grenoble . . . . .	. . . . 2 . . . .	. . . . 4 . . . .	. . . . 1,500
Lyon . . . . .	. . . . 4 . . . .	. . . . 3 . . . .	. . . . 3,510
T O T A U X . . . . .	. . . . 94 . . . .	. . . . 69 . . . .	. . . . 82,230

Le Directoire de l'habillement fait espérer, que pour le 15 Août, il existera dans les Magasins de Lille, Metz et Strasbourg, des effets de campement suffisans pour trois armées de trente mille hommes chacune.

SUBSISTANCES MILITAIRES  
ET HOPITAUX AMBULANS.

---

*Vivres.*

La situation des magasins des vivres présente, au premier juin, des approvisionnemens suffisans à une armée de quatre cent mille hommes pendant six mois : ces magasins, au nombre de cent cinquante-trois, sont répandus par échelons sur les frontières & les côtes, de manière à pouvoir s'alimenter de proche en proche, sans jamais rien prendre subsistance des habitans.

*Fourrages.*

La situation des magasins à fourrages présente des approvisionnemens suffisans à trente mille chevaux pendant quatre mois ; & comme par-tout les foins sont faits, l'approvisionnement sera plus que double d'ici à leur consommation, au moyen des achats ordonnés.

## RÉSULTAT DES APPROVISIONNEMENS.

Ainsi indépendamment des ressources que promettent les récoltes en tous genres, il existe dans les Magasins, depuis Dunkerque jusqu'à Betfort, de quoi nourrir 253,000 hom. et 22,000 chevaux. Comme ces points paroissent les plus menacés, on les a approvisionnés au-delà de leurs besoins pour parer à tous les événemens.

Les Magasins de Dunkerque à Givet peuvent nourrir. . . . .  
De Givet à Bitche . . . . .  
De Bitche à Betfort. . . . .  
De Betfort à Antibes et dans le reste du Royaume. . . . .

APPROVISIONNEMENS EXISTANS au premier juin.	
En vivres pour 6 mois.	En fourrages pour 4 mois.
Hommes.	Chevaux.
. . . 94,773 . . . . .	. . . 3,300 . . . . .
. . . 102,227 . . . . .	. . . 11,000 . . . . .
. . . 56,000 . . . . .	. . . 7,800 . . . . .
. . . 140,666 . . . . .	. . . 7,900 . . . . .
TOTALS. . . . . 393,666 . . . . .	. . . 30,000 . . . . .

On observe que les récoltes en fourrages ayant été généralement abondantes, & celles en grains donnant les mêmes espérances, il n'y a nulle espèce d'inquiétude à avoir sur l'objet des subsistances : jamais le département de la guerre n'a été aussi riche dans cette partie qu'il l'est actuellement.

*Equipages des vivres.*

Douze cents Caiffons pour le service des vivres,



& garnis de leurs harnois, viennent d'être construits ou réparés à Sampigny, & sont prêts à partir : ils pourront, en cas de besoin, être conduits par des chevaux du pays : si cependant les circonstances devenoient plus critiques, il seroit nécessaire d'acheter des chevaux pour le service des vivres.

• Douze cents caissons feront le service de deux armées de trente mille hommes chacune, & exigeront environ quinze cent cinquante chevaux.

*Hôpitaux ambulans.*

Il existe dans les Hôpitaux de Metz, Lille & Strasbourg, des approvisionnementens pour trois armées de trente mille hommes chacune, à quelques objets près, dont la fourniture est ordonnée.

Vingt-cinq caissons qui viennent d'être construits ou réparés dans chacun de ces trois hôpitaux, suffiront au service de trois armées de trente mille hommes chacune.

Quant aux officiers de santé, il est inutile de s'en occuper à l'avance ; les grands hôpitaux en fourniront suffisamment, & l'on peut encore y suppléer par un choix à faire parmi ceux réformés en 1788.

## ARTILLERIE.

*Situation des travaux de l'artillerie.**Arsenaux de construction.*

Il est difficile de mettre les travaux des arsenaux de construction dans une plus grande activité que celle qu'on leur donne; les places de première, seconde & troisième ligne, reçoivent successivement tous les affûts & attirails nécessaires.

*Fonderies.*

Il a été ordonné dans les deux fonderies 339 bouches à feu. A mesure que le fondeur de Douay en livre, elles sont sur-le-champ envoyées dans celles des places voisines qui en ont besoin. Quant à la Fonderie de Strasbourg elle est assez bien approvisionnée en ce genre, pour qu'on en tire incessamment des bouches-à feu, pour armer les places du Midi de la France.

*Manufactures d'armes.*

Il n'a été ordonné, dans les trois manufactures d'armes existantes, que quarante-deux mille fusils, parce que c'est la mesure du travail que les officiers supérieurs de l'artillerie ont reconnu nécessaire d'établir pour ne fabriquer que de bonnes armes; mais pour exciter l'émulation des entrepreneurs, & les mettre en état de rappeler à ce travail les ouvriers

*Rapport de M. Alexandre Lameth.* B

que l'appas plus séduisant des armes de commerce en avoit détournés, il a été réglé des primes, savant

De dix sols par fusil pour le treizième mille excéd  
la fabrication ordinaire de douze mille armes.

Vingt sols pour le quatorzième mille.

Trente sols pour le quinzième.

Et toujours dix sols en sus pour chaque arme qui excédera le nombre de quinze mille.

On s'occupe encore de faire monter une autre manufacture à la Charité sur Loire; cependant la fabrication ne pourra commencer qu'à la fin de l'année au plus tôt.

On prend en même temps des mesures pour faire fabriquer soixante-douze mille armes à Liège, dont la livraison se fera de mois en mois à raison de quinze mille.

#### *Poudres.*

Il existe déjà dans les magasins de l'artillerie entre dix-neuf & vingt millions de poudre; & on en a reçu cette année, de la régie, quarante milliers environ qu'on fait répartir dans les places qui en manquent.

#### *Forges.*

La même activité règne dans les forges; on y a ordonné une fort grande quantité de boulets, bombes & obus, dont la fabrication est tellement avancée, qu'on est obligé de leur donner de nouveaux ordres pour employer les usines des maîtres de forges jusqu'à la fin de l'année.



*Equipages.*

Il existe dans les places de Douay , Arras , Lafère , Metz , Strasbourg , Auxonne , Lyon , Grenoble & Fort Barrault, un mille cent vingt-six bouches à feu , avec tous leurs attirails & munitions pour former six grands équipages , dont trois de campagnes , & trois hors de siège , à la suite des armées qu'on pourroit être dans le cas de faire marcher en Flandres , en Allemagne & en Italie , indépendamment des quatre petits équipages destinés à défendre les côtes du Royaume.

*Appointement des places.*

De toutes les places de guerre du Royaume , il n'y a que celles des départemens des Pyrénées Orientales , hautes & basses , qui ne sont pas armés , convenablement en artillerie. La prudence vouloit que l'on portât ces moyens de préférence sur les frontières du Nord , des Ardennes , de la Moselle , des haut et bas Rhin , de l'Isère , des hautes-Alpes & du Var , parce qu'elles ont toujours été regardées comme plus exposées à l'ennemi que celle de l'Espagne dont on avoit le plus à craindre. Au surplus , lorsqu'il existe environ six mille bouches à feu , de fonte , & quinze cents de fer sur toutes les frontières du Royaume , on doit croire que les places ne sont pas sans défense.

*Chevaux.*

On a déjà sur pied douze cents chevaux d'artillerie. Le ministre a demandé qu'ils fussent portés au moins à deux mille d'ici à la fin d'août. Les ordres sont donnés en conséquence.

## A P P E R Ç U

*Des bouches à feu , armes de guerre et poudres existans dans les places.*

S A V O I R :

	Depuis Dunkerque jusqu'à Givet.	Depuis Givet jusqu'à Bitche.	Depuis Bitche jusqu'à Békfort.
1 <sup>o</sup> . Bouches à feu . . .	Canons. 1,373. . . . .	671. . . . .	995.
	Mortiers. 349. . . . .	96. . . . .	251.
	Obusiers. 57. . . . .	32. . . . .	65.
	Pierriers. 135. . . . .	65. . . . .	90.
	1,914. . . . .	684. . . . .	1,411.
		4,179.	
2 <sup>o</sup> . Poudres de guerre. . . . .	5,000,000 . . . . .	4,100,000 . . . . .	3,700,000.
		12,800,000.	
3 <sup>o</sup> . Fusils de soldat , modèle de 1777 . . . . .	28,711 . . . . .	41,737 . . . . .	33,701.
		104,149 fusils de soldats , sauf les distributions qui ont pu être ordonnées par les Commandans dans les Départemens de la Moselle, haut et bas Rhin.	

*Nota.* Dans le nombre de 28,711 fusils de la première Division ne sont pas compris les 10,000 délivrés aux Gardes nationales du Département du Nord , non plus que ceux qui seront employés au renouvellement de l'armement au pied de guerre de 28 Régimens en garnison dans ce Département , pour lequel il a été donné des ordres le 16 de ce mois.

Après vous avoir donné, Messieurs, une connoissance exacte & positive de l'état actuel & effectif de nos moyens de défense, il est nécessaire, avant de vous proposer ceux que nous croyons devoir y ajouter, de vous donner une idée générale des moyens d'attaque qui pourroient être employés contre vous, soit dans le moment où nous sommes, soit à une époque plus éloignée. Car la force n'étant qu'une chose relative & qui ne peut être appréciée que d'après la comparaison qui est faite, des moyens que l'on a pour se défendre, avec ceux que l'on a pour vous attaquer, il est nécessaire, pour déterminer la masse de forces que nous devons employer à notre défense, d'avoir calculé quelle pourroit être, dans toutes les chances possibles, celle qui seroit mise en action contre nous.

Les suppositions d'attaque peuvent se réduire à deux principales.

La première seroit le résultat d'une coalition générale des princes de l'Europe contre notre constitution; réunissant toutes leurs forces pour nous réduire, & formant ainsi, non une tentative partielle & hasardée, mais un grand plan d'invasion qui nécessiteroit de leur part l'emploi de plusieurs armées combinées.

La deuxième est une attaque partielle, une simple tentative dans l'espoir de former un parti dans le royaume, ou de nous surprendre par l'extrême rapidité de l'exécution; de cette dernière entreprise, les émigrans seroient le noyau, & à eux pourroient se réunir par de légers secours, quelques-uns des princes



de l'Empire, & peut-être la secrète influence de quelques puissances du premier ordre.

La première de ces deux suppositions, indépendamment de ce qu'elle exigeroit entre toutes les puissances un accord établi, un arrangement déjà formé, dont la situation actuelle du Nord ne permet pas d'admettre l'existence; la première de ces suppositions ne pourroit pas militairement être réalisée avant le printems prochain. L'immensité des préparatifs qu'elle nécessiteroit, les marches, la formation de magasins, les rassemblemens d'artillerie, de troupes, & les mesures de tous genres dont elles devroient être précédées, rendent son exécution politiquement impossible avant cette époque. Les mesures que nous vous proposerons sont néanmoins dirigées dès-à-présent contre cette supposition, & acquerront la plénitude de leur exécution & de leur puissance bien long-temps avant qu'elle soit dans le cas d'être réalisée.

La deuxième supposition ne seroit pas moins invraisemblable, si l'on pouvoit toujours calculer la conduite des hommes d'après ce que leur dictent la prudence & leur véritable intérêt. Mais l'histoire de la révolution nous a montré tant d'exemples d'aveuglement, de tentatives inconsidérées, d'espérances conçues sans motifs & sans bases, de partis adoptés sans aucun examen des conséquences; & il est d'ailleurs si difficile de calculer l'influence que peuvent avoir, sur des hommes livrés à des préjugés, quelques individus, qui, s'étant mis dans une position désespérée, n'ont plus d'autre ressource que de faire partager leur sort

à tous ceux qui seroient assez imprudens pour suivre leur impulsion, que cette deuxième supposition ne peut être considérée comme aussi invraisemblable que la première, & que pouvant être mise à exécution, elle demande à être examinée sérieusement & dans tous ses détails.

Sur quelle frontière pourroient être dirigées les attaques ? & quelle pourroit en être la consistance ? Pour résoudre ces questions, jetons un coup-d'œil rapide sur le développement de nos frontières maritimes & continentales.

Je considère d'abord sous un même point de vue les côtes de l'Océan & celles de la Méditerranée. Les divers points de ces côtes qui, par leur nature, présenteroient à l'ennemi des moyens de débarquement, sont défendus par des travaux considérables.

Quels que soient dans le moment actuel les armemens maritimes de l'Angleterre, ces armemens n'ont rien de relatif aux apprêts d'une descente. Quels seroient d'ailleurs les avantages que présenteroit une pareille expédition ? Qu'on examine quelle seroit la situation d'un corps de troupes qui, ne pouvant avoir d'autre espérance que de ravager quelques côtes & détruire quelques établissemens militaires, seroit abandonné à ses propres forces, sur une terre étrangère ; sans point d'appui pour déposer ses subsistances qu'il seroit obligé de tirer de ses vaisseaux que l'équinoxe forceroit bientôt de s'éloigner des côtes ; & obligé de supporter, outre les inconvéniens de cette existence précaire, les attaques toujours renou-



velées, toujours croissantes des forces nationales affluentes de toutes parts. Les frais immenses d'une pareille entreprise, les dangers imminens qu'elle présenteroit à ceux qui y seroient employés, seroient sans aucune proportion avec les avantages qu'on pourroit en retirer. La supposition de tout projet de débarquement prochain sur nos côtes est donc absolument invraisemblable, & les corps de gardes nationales que nous vous proposerons de réunir aux troupes de ligne qui sont employées à leur défense, acheveront de dissiper toute alarme à cet égard.

Les dangers ne présentent pas plus de réalité sur celles de nos frontières continentales, dont la défense est principalement l'ouvrage de la nature; je veux dire, les frontières d'Espagne, de Savoie & de Suisse, défendues par les chaînes de montagnes des Pyrénées, des Alpes & du Jura.

Je remarquerai d'abord que les rois d'Espagne & de Sardaigne ne paroissent pas vouloir prendre une part active aux projets qui pourroient être dirigés contre nous. Ce dernier est occupé chez lui à contenir le ferment de révolution que nos émigrans y ont porté. L'un & l'autre n'ont sur leurs frontières que les cordons de troupes nécessaires pour intercepter une communication qu'ils redoutent. Quant aux Suisses, en laissant de côté la confiance qu'ont toujours méritée ces fidèles alliés, leur organisation politique, la nature de leurs forces, la lenteur toujours inséparable des délibérations fédératives, ne permettroient dans aucun cas d'en redouter une attaque prompte & inopinée.

Mais, indépendamment de ces motifs de sécurité,



tirés des dispositions de ces différentes puissances, il en est d'autres non moins importants, puisés dans leur situation géographique, qui, à l'époque de l'année où nous sommes, rend impossible tout projet d'hostilité sur cette partie de nos frontières.

En effet, outre que les seuls passages par lesquels on pourroit pénétrer en France, sont défendus par des forteresses; que l'on considère quelle opération militaire est celle de transporter à travers de hautes montagnes une armée & tout l'attirail que nécessitent ses besoins, sur-tout quand il faut commencer par des sièges; & que l'on n'oublie pas que des troupes qui, après avoir passé ces grandes barrières de la nature, commenceroient leurs opérations dans le royaume le premier d'août, devroient les avoir terminées avant la fin de septembre, sous peine de voir les neiges leur fermer le retour de leur propre pays. Il faudroit donc qu'elles fussent en état de se maintenir en deçà des montagnes, d'établir des quartiers d'hiver en France, et de s'y défendre contre l'immenité de forces dont elles seroient assaillies. Quoiqu'une pareille supposition ne mérite pas d'être prise sérieusement en considération, elle sera prévenue par l'établissement de corps de gardes nationales que nous vous proposerons, & qui, composés en grande partie des habitans des montagnes, auront toute l'apritude nécessaire pour la défense d'un pays où les manœuvres d'armée sont impossibles, & où la première science militaire est la connoissance & l'habitude du local.

Après avoir mis de côté la partie de nos frontières

qui, défendues par la mer ou par de hautes montagnes, ne peuvent présenter aucun danger réel dans le moment où nous sommes ; je vais examiner la situation de celle qui, n'ayant pas reçu de la nature les mêmes moyens de défense, & se trouvant plus exposée à raison des circonstances politiques, mérite de fixer toute notre attention.

Cette frontière, qui s'étend depuis la Franche-Comté jusqu'à la mer, c'est-à-dire depuis Berfort jusqu'à Dunkerque, présente, du côté que nous supposons ennemi, trois points principaux ; le Brabant, ou pour parler d'une manière plus générale, les Pays-Bas, le pays de Luxemboug & Worms, ou la rive du Rhin qui nous est opposée.

Dans les Pays-Bas, l'Empereur a de 40 à 45 mille hommes. Les évènements qui se sont passés dans ce pays (& dont la cause est plutôt comprimée que détruite) y ont laissé une fermentation qui ne permet pas de les dégarnir de troupes. C'est avec ceux qui supposent le moins de consistance à ces mouvemens, que l'on calcule qu'il faut au moins 25 mille hommes pour les contenir. La masse de troupes que l'on pourroit en détacher pour les employer contre nous, seroit donc au plus de 15 à 20 mille hommes.

Luxembourg & le pays qui l'entoure, ne renferment que 3 à 4 mille hommes, c'est-à-dire, la quantité de troupes indispensablement nécessaire pour sa propre sûreté ; & nous n'en aurions pas parlé, si ce n'étoit un point important dans le système militaire, & si ce lieu n'avoit servi de point de réunion

à M. de Bouillé & aux généraux , & autres officiers qui ont partagé sa défection.

Worms est depuis long-temps le lieu où s'est formé un rassemblement , je dirois plutôt un attroupement de François émigrés. Leur nombre qui n'est pas exactement connu , ne s'élève pas au-dessus de quatre ou cinq mille , & cette force ne mériteroit aucune attention , si l'on ne supposoit qu'ils peuvent recevoir des secours de quelques-uns des princes allemands possédés en Alsace. Ce n'est pas affoiblir ces secours que de calculer qu'avec l'aide de quelques-uns des princes qui ont des troupes régulières, ils pourront réunir contre nous quinze à vingt mille hommes.

Ainsi donc la totalité des forces répandues sur toutes les parties de cette frontière , & susceptibles d'être employées contre nous à une époque prochaine, peut s'élever, en le poussant à l'extrême & en supposant (ce que rien ne nous donne le droit de présumer) que les troupes autrichiennes y fussent employées , de trente-cinq à quarante mille hommes placés à des points très-éloignés, & ne pouvant par conséquent que très-difficilement se réunir & se prêter des secours : examinons maintenant quels sont les moyens de résistance que nous avons dès-à-présent à leur opposer & ceux que nous nous proposons d'y joindre.

A la frontière de Brabant correspond le commandement de M. de Rochambeau , autrement dit l'armée de Flandres. Il y a de Dunkerque à Givet cinquante-un bataillons & vingt-cinq escadrons formant un total effectif de vingt-cinq mille deux cent quatre vingt-trois



hommes, qui, au complet décrété, s'élèveroit à quarante-deux mille cinq cents.

Entre Givet & Bitche est la frontière qui correspond à Luxembourg & au pays voisin : nous y avons vingt-un bataillons & quarante escadrons formant un total effectif de quinze mille huit cent soixante-cinq hommes, qui s'élèvera, lorsque les régimens seront au complet décrété, à vingt-deux mille cinq cent cinquante.

Cette force, beaucoup plus que suffisante en cette partie, puisqu'il n'y a pas de troupes sur la frontière opposée, se trouve, par sa position, également propre à auxiliariser & l'armée de Flandre, & l'armée du Rhin dont nous allons parler.

Entre Bitche & BÉfort, c'est-à-dire dans les départemens du haut & bas Rhin, opposés au pays de Worms & des cercles, se trouvent vingt-huit bataillons & quarante-trois escadrons formant un total effectif de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-six hommes, qui s'élèvera, lorsque les corps seront portés au complet décrété, à vingt-huit mille trois cent dix.

Ainsi donc, nous avons sur l'étendue des frontières de BÉfort à Dunkerque, en opposition aux trente-cinq ou quarante mille hommes que nous avons supposé pouvoir être, à des points différens, employés contre nous, soixante-sept mille cent trente-quatre hommes effectifs de troupe de ligne, qui seront élevés à quatre-vingt-treize mille trois cent soixante, lorsque les corps seront portés au complet décrété.

A cette masse de forces, il faut ajouter vingt-six mille hommes de gardes nationales dont vous avez déjà décrété l'emploi dans les divers départemens de cette frontière, & auxquels nous vous proposerons d'ajouter une réserve de quinze mille hommes de gardes nationales, à laquelle il pourra être joint des troupes de ligne tirées de l'intérieur. Cette réserve, placée sur Senlis, Compiègne, Soissons & lieux circonvoisins, seroit fournie par les départemens en arrière de Paris; elle offriroit un grand motif de sécurité pour la capitale; elle seroit également bien disposée pour se porter à quelques points de la frontière que l'on essayât une attaque soit sur la côte, soit depuis la mer jusqu'à Luxembourg; & elle pourroit offrir de plus un grand moyen d'instruction pour former, soit aux campemens, soit aux manœuvres, un corps considérable de gardes nationales.

A cette force en hommes, qui s'élèveroit à cent cinq mille hommes, indépendamment des troupes de ligne que nous avons dit pouvoir être tirées de l'intérieur, on doit ajouter les moyens matériels qui résultent du grand nombre de places qui couvrent cette frontière, & dont plusieurs sont connues par leurs grands moyens de défense.

Il résulte de l'énumération faite, qu'en laissant dans ces places la quantité d'hommes nécessaires pour les défendre, chacune suivant leur importance & leur situation, relativement à l'ennemi, on pourroit en tirer, pour former un ou plusieurs corps d'armée, une masse de forces infiniment plus considérables que celle qui

pourroit être employée contre nous. Supérieurs en nombre, nous le serions encore dans tous les moyens accessoires; ayant, comme nos ennemis, tout ce qui est nécessaire pour mettre des troupes en campagne, puisque, sur les effets de campemens suffisans pour quatre-vingt-deux mille hommes énoncés dans l'état général, il s'en trouve pour soixante-quinze mille sur cette frontière; nous aurions en outre deux grands équipages d'artillerie & tous les moyens de remplacement; nous aurions des magasins fournis de munitions, subsistances & approvisionnemens pour alimenter ces troupes pendant plus d'une année, avantage dont nos ennemis seroient entièrement privés.

Telle est la comparaison qu'offrent pour cette année nos moyens de défense avec ceux qui pourroient être employés pour nous attaquer sur cette frontière. Quel est donc le système d'attaque qui pourroit présenter quelque apparence de succès? D'après la connoissance que nous vous avons donnée de la situation des forces qui pourroient être employées contre nous, il résulte qu'elles sont particulièrement placées dans les deux points éloignés qui correspondent, l'un à l'armée de M. de Rochambeau & l'autre à celle du Rhin. Quant à celles qui sont opposées à l'armée de M. de Rochambeau, la supériorité de nos forces sur cette partie, la facilité d'y en porter de nouvelles, & le grand nombre de places qui s'y trouvent, inspirent à ce général une confiance qu'il a hautement témoignée.

Quant à celle du Rhin, après l'énumération que j'ai faite des forces qui s'y trouvent, je mettrai, à la



place des motifs que je pourrois vous présenter, les paroles d'un général dont l'opinion est, auprès des militaires, une autorité imposante, le général Loyd s'exprime ainsi en supposant l'Alsace attaquée par des forces bien supérieures : « Cette frontière, dit-il, est » couverte par le Rhin, sur lequel sont les villes d'Huningue, Neuf-Brifac, Strasbourg & Landau, toutes » places extrêmement fortes. En arrière de Strasbourg, » il court une chaîne de montagnes qui sépare l'Alsace » de la Lorraine & de la Franche-Comté, & la distance de ces montagnes au Rhin est depuis trois » jusqu'à cinq lieues. Des troupes campées près de » Strasbourg & couvertes par le Rhin & les places » de guerre, empêcheroient facilement l'ennemi de » passer la rivière, ou du moins de faire aucun siège; » & à moins d'enlever toutes les places, il lui seroit » impossible de séparer son armée & de prendre ses » quartiers d'hiver en Alsace; aussi je ne saurois assez » m'étonner que les Autrichiens aient jamais fait quelques tentatives de ce côté, & encore plus que la France en ait pris des alarmes; pour moi je suis bien sûr qu'un général, bien loin d'être fâché de voir approcher l'ennemi, ou de vouloir s'opposer à son passage sur le Rhin, desireroit de le voir s'enfermer de lui-même entre le fleuve, les montagnes & les places de guerre, bien certain de l'empêcher de repasser, & de le détruire entièrement. Jetez les yeux sur la carte, & jugez ».

Que si, en réunissant vers le Luxembourg des troupes tirées, soit des Pays-Bas, soit de l'Allemagne,

on tentoit de nous attaquer vers le pays d'entre Sambre & Meuse, les obstacles seroient encore plus grands pour l'ennemi, puisque les difficultés & les retards qu'entraîneroit nécessairement la marche des troupes & le transport de toutes les choses nécessaires à une armée, donneroient le temps de rassembler sur ce point des forces qui auroient beaucoup moins de chemin à faire, puisque les unes y sont déjà, & que les autres seroient tirées de l'armée de M. de Rochambeau & des départemens du Haut & Bas-Rhin, auxquelles se joindroit la réserve destinée à couvrir Paris, & à se porter vers les points qui pourroient être attaqués.

En-général, le seul projet qui puisse être tenté cette année, n'étant pas un véritable plan de guerre pour lequel tous les moyens manqueroient, se réduisant nécessairement à une tentative, entreprise avec 15, ou 20 tout au plus 25 mille hommes, a toujours pour première base l'espoir de trouver, en entrant dans le royaume, un parti prêt à s'y joindre. Cette combinaison pouvoit n'être pas sans probabilité, si la tentative d'entrer dans le royaume eût coïncidé avec les événemens du 21 juin; alors les ennemis pouvoient espérer que le trouble qui éclateroit après le départ du roi, que l'indécision de l'armée, que la hardiesse que ces circonstances inspireroient aux mécontents, leur donneroient des moyens de se fortifier, & paralyseroit pour ainsi dire la résistance. Nous avons pesé ces considérations dans le moment de la crise, & dès-lors M. de Rochambeau, appelé dans vos comités

comités , après avoir mûrement examiné les moyens d'attaque & de défense , témoin de la réunion des esprits & de la marche suivie par l'Assemblée nationale , ne balançoit pas d'assurer que si l'on oisoit former contre nous cette tentative , elle seroit repoussée.

Aujourd'hui que l'armée s'est prononcée en prêtant avec ardeur le serment décrété ; que le zèle des gardes nationales a éclaté de toutes parts ; que vos décrets ont successivement rallié tous les esprits , amorti les moyens de résistance , & dissipé les semences de troubles ; aujourd'hui , cette tentative qui ne nous effrayoit point dans le moment de la crise , nous paroît devoir entraîner si infailliblement la ruine de ceux qui l'exécuteroient , que tout , en prenant des précautions , nous ne pouvons nous persuader qu'elle s'effectue.

L'examen étendu & approfondi que nous venons de faire , tant de la position actuelle que des évènements qui pourront suivre , & du genre d'entreprise dont nous pourrions être l'objet , soit à une époque prochaine , soit à une époque plus éloignée , nous a conduits à adopter des mesures qui , propres dès - à - présent à nous mettre à l'abri de toutes tentatives possibles , nous conduisent promptement , & par le seul effet de leur exécution , au système général de défense qui pourroit nous devenir nécessaire , si une réunion des puissances de l'Europe se formoit contre nous au printems prochain.

Nous avons pensé qu'en mettant dès - à - présent sur pied un nombre considérable de gardes nationales ,

*Rapport de M. Alexandre Lameth.* C



nous suppléerions pour le moment actuel au délai qui est indispensable pour porter l'armée au complet que vous avez décrété, & que nous préparions une force immense à la défense nationale, puisqu'en même tems que l'armée de ligne se complètera, ces gardes nationales mises en activité, ajouteront à tout ce que donnent de force le zèle & le patriotisme, l'avantage qui résulte de l'habitude des armes, du service & des évolutions militaires.

Nous avons donc arrêté de vous proposer de mettre sur pied & d'entretenir, dès ce moment, 97 mille hommes de gardes nationales partagées en 15 grandes divisions; au moyen de l'emploi de ce nombre de gardes nationales, vous aurez dès-à-présent 243 mille hommes sur pied, & lorsque l'armée sera parvenue au complet, ce nombre s'élèvera à 310 mille hommes.

Nous avons pensé qu'il étoit nécessaire que la réparation des places fût suivie avec autant d'intelligence que d'activité; & pour y parvenir, nous avons cru que le meilleur moyen étoit que l'Assemblée chargeât le ministre de la guerre de nommer sur-le-champ une commission particulière d'officiers d'artillerie & du génie, pour s'en occuper uniquement. Ces officiers parcourront les frontières, examineront l'emploi qui a été fait des 8 millions accordés pour cet objet, vérifieront l'état des travaux commencés, en ordonneront de nouveaux dans les endroits où ils le jugeront nécessaire, feront parvenir leurs informations au ministre qui en donnera connoissance à l'Assemblée, & lui présentera l'aperçu des dépenses néces-

fares pour le complément de ces travaux. Un fonds de quatre millions sera provisoirement accordé pour cet objet.

Indépendamment de ces nouvelles mesures, celles qui ont été précédemment arrêtées, continueront à s'exécuter; ainsi les recrutemens seront pressés pour porter l'armée au complet. Les ordres qui sont donnés pour les achats d'approvisionnemens, pour la construction des effets de campemens, pour la fabrication des armes, devront être suivis avec activité. Une seule mesure de ce genre exige un décret de l'Assemblée; c'est pour exécuter les transports d'artillerie & autres effets nécessaires à une armée, d'ordonner de porter à trois mille, le nombre des chevaux d'équipages qui n'est que de mille dans ce moment.

Enfin, Messieurs, il est une dernière mesure nécessaire pour donner à toutes les autres l'activité qui doit en assurer le succès. Le moment où nous sommes est un moment extraordinaire; les secousses qu'a éprouvées l'armée, la nécessité d'y ramener l'ordre, la nécessité de presser & d'effectuer cette importante résolution que nous vous proposons sur les gardes nationales; le besoin de placer par-tout dans ces momens de crise, une surveillance active & une autorité respectée, & de recevoir des instructions exactes sur tout ce qui peut intéresser le salut public, nous a fait penser qu'un nouvel envoi de commissaires pris dans le sein de l'Assemblée nationale, étoit absolument indispensable au succès des mesures que nous



vous proposons. L'avantage de ce moyen ne se bornera pas à en favoriser l'exécution ; il servira également à calmer par tout les inquiétudes , à rétablir & assurer l'ordre public , à réaliser & presser le paiement des contributions , à diriger le patriotisme du peuple vers le maintien de la loi & le respect des autorités légitimes ; enfin il sera l'un des moyens les plus puissans à employer pour laisser le royaume, au moment prochain où vous quitterez vos fonctions , dans cet état de gouvernement, de bon ordre & de tranquillité dont l'intérêt de la nation & votre gloire particulière vous font également une loi.

Si la révolution doit se terminer par l'établissement de l'ordre , & par l'observation exacte des lois , c'est sur-tout à la discipline des troupes que cette vérité doit être appliquée. Il faut le dire franchement , nos ennemis souriroient à nos combinaisons de défense ; l'armée qui doit être notre rempart deviendrait notre fléau ; à la place des espérances les mieux fondées , nous n'aurions plus qu'une perspective de troubles & de désastres , si la loi militaire n'étoit à l'avenir exactement & rigidement observée par tous ceux qui doivent y être soumis ; & ici , Messieurs , une remarque importante doit trouver sa place. Lorsqu'on parle de discipline , de subordination militaire , plusieurs personnes imaginent qu'il ne s'agit que de l'obéissance du soldat envers l'officier ; c'est une erreur qu'il est essentiel de détruire. La subordination est la soumission d'un grade inférieur à celui qui le commande ; elle s'étend depuis le soldat jusqu'au général ; c'est



cette échelle d'obéissance qui forme le lien militaire & fait la force des armées; sans elle il peut bien exister un rassemblement d'hommes, mais là où il n'y a pas de discipline, il n'y a pas d'armée.

Avant que l'armée eût reçu les nouvelles lois, sa nouvelle organisation, il étoit difficile de la soumettre à l'observation rigide des lois anciennes, au moment où elles alloient être abolies; & la révolution n'étant pas encore assurée, il pouvoit y avoir quelque danger à exiger une obéissance sévère à des règles qui n'avoient point été combinées pour le régime de la liberté: lorsque la nouvelle organisation a été établie, de grandes causes de troubles existoient encore; des méfiances réciproques divisoient ceux qui devoient commander & ceux qui devoient obéir. Le mouvement de la révolution étoit encore dans toute son activité; le rétablissement de l'ordre dans l'armée étoit peut-être alors plus desirable que possible. Mais dans le moment où nous sommes les circonstances ont changé; aujourd'hui, tout favorise le retour à l'exécution exacte de la loi; il dépend de vous de la rétablir dans l'armée avec toute son énergie; si le salut de l'Etat vous est cher, vous ne devez pas balancer.

Une crise heureuse & inattendue renouvelle une grande partie des officiers de l'armée, en éloignant ceux qui, par leur opposition obstinée, avoient été une des principales causes des troubles; elle donne le moyen d'introduire à leur place des hommes qui apporteront dans les corps l'amour de la révolution,

et qui contribueront à rétablir la discipline en rétablissant la confiance.

Au même instant les dangers extérieurs qui peuvent nous menacer, offrent à tous les militaires cette idée pressante qu'il est temps de rétablir la discipline au moment où ils peuvent être appelés à combattre, puisqu'elle seule fait la force des armées; puisqu'elle seule peut leur préparer des triomphes; puisque sans elle le courage le plus intrépide ne peut s'attendre qu'à d'humiliantes défaites.

Enfin lorsque tous les citoyens réclament l'ordre, lorsque de toutes parts les amis les plus ardents de la liberté ont pris pour bannière l'obéissance religieuse à la loi, l'armée, particulièrement destinée à la faire exécuter, ne demeurera pas seule insensible à ce mouvement universel de la nation. Saisissez, Messieurs, le moment propre à y rétablir l'ordre; prononcez énergiquement votre volonté; maintenez fermement & invariablement l'exécution de vos décrets, & vous verrez cesser les troubles; & l'armée, aussi disciplinée que citoyenne, n'alarmera point la tranquillité intérieure, & opposera aux efforts de nos ennemis une barrière insurmontable.

Parez, Messieurs, aux maux qui pourroient résulter des désordres intérieurs, & les entreprises que pourroient tenter quelques hommes désespérés, ne seront jamais redoutables, & les grandes puissances de l'Europe ne s'engageront pas dans une querelle avec vous; aucune d'elles n'a la possibilité d'entreprendre de vous nuire, aussi long-temps que vous conserverez cette

suite & cette vigueur dans les résolutions, qui assurent votre considération au-dehors comme votre autorité intérieure.

Les puissances du nord sont encore occupées de leurs propres affaires; & quoiqu'on annonce comme prochaine la terminaison des conférences de Sisto, des intérêts si compliqués ne s'accordent pas facilement; mais fussent-elles parvenues à les régler, un temps considérable seroit encore nécessaire pour que leurs forces pussent être combinées & dirigées contre nous dans un système général.

L'Espagne, la Sardaigne & l'empereur lui-même, occupés de maintenir leur paix intérieure, loin de vouloir envoyer des armées pomper au milieu de nous l'esprit de notre révolution, desireroient peut-être que des résolutions sages terminent, dans notre propre pays, un mouvement qui les inquiète & les épouvante, & cherchent à franchir sans commotion ce moment de crise pour les rois.

Le ministre anglois, contenu par l'esprit public & le vœu national, ne peut tenter une entreprise contre nous sans compromettre son existence, & sans exposer à des secousses la constitution qu'il défend avec tant de sollicitude.

Tous doivent savoir qu'il n'est plus possible d'opprimer la liberté françoise; tous doivent calculer les hasards d'une lutte imprudente contre nous; la réaction de leurs efforts seroit trop dangereuse au sein de leurs propres états; trop de moyens sont offerts à un grand peuple dont on veut détraire la liberté, & qui dès-lors acquiert le droit de tout tenter pour la défendre.



Parmi les puissances de l'Europe, il en est d'ailleurs à qui notre alliance est précieuse & nécessaire. Dans le système politique, le parti qu'adopte la France met un grand poids dans la balance, & le moment où notre gouvernement va recevoir sa forme & sa vigueur, où la terminaison de nos mouvemens intérieurs va nous rétablir dans notre influence naturelle, n'est pas celui où, par des querelles imprudentes, ceux qui ont si grand intérêt à nous rester unis cherchoient à nous aliéner.

Messieurs, si nous le voulons fortement au-dehors comme au-dedans, la révolution est terminée. Depuis la grande crise du départ du roi, votre conduite a fait disparaître bien des erreurs & des illusions; vous avez prouvé que là où tant de passions & d'intérêt vouloient n'apercevoir qu'une faction, il y avoit une véritable & légitime puissance; que là où l'on ne vouloit voir que troubles & anarchie, il y avoit au moment même des plus grandes crises de l'ordre, des mesures suivies & un gouvernement vigoureux; que là où l'on n'avoit prévu que de l'exaltation & des fureurs, il y avoit de la sagesse, des principes constans, & du calme dans les résolutions; que là enfin où l'on n'avoit vu que les passions privées & l'agitation d'un petit nombre d'hommes, il y avoit la volonté générale & la résolution invariable d'une grande nation.

Continuez, Messieurs, à suivre cette marche grande & imposante, en achevant vos glorieux travaux, en établissant solidement, dans l'intérieur du royaume, la tranquillité & l'exécution des lois; opposez aux

tentatives extérieures une redoutable défense, & bientôt, j'ose le dire, vous verrez s'évanouir à la fois des inquiétudes & des espérances qui ne sont fondées que sur de fausses notions de votre situation & de vos moyens.

Voici, Messieurs, le projet de décret que vos comités m'ont chargé d'avoir l'honneur de vous présenter.

## D É C R E T.

L'Assemblée nationale, ouï le rapport des comités militaire & diplomatique, sur les moyens de pourvoir à la défense extérieure de l'état, décrète ce qui suit :

1°. Il sera mis sur-le-champ en activité, quatre-vingt-dix-sept mille hommes de gardes nationales, y compris les 26 mille, qui, par le décret du .... ont été destinés à la défense des frontières du Nord; ces gardes nationales seront soldées & organisées conformément aux précédens décrets & seront distribués ainsi qu'il suit :

### P R E M I È R E D I V I S I O N.

#### *De Dunkerque à Givet.*

Huit mille hommes fournis par les départemens de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, du Pas-de-Calais & du Nord.

## DEUXIÈME DIVISION.

*De Givet à Bitche.*

Dix mille hommes fournis par les départemens de la Marne, les Ardennes, la Meuse, la Meurthe & la Moselle.

## TROISIÈME DIVISION.

*De Bitche à Huningue & Bèfort.*

Huit mille hommes fournis par les départemens du Haut & Bas-Rhin.

## QUATRIÈME DIVISION.

*De Bèfort à Belley.*

Dix mille hommes fournis par les départemens des Vosges, de la Haute-Saone, du Doubs, du Jura & de l'Ain.

## CINQUIÈME DIVISION.

*De Belley à Entreveaux sur-le-Var.*

Huit mille hommes fournis par les départemens de l'Isère, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes & la Drôme.



## SIXIÈME DIVISION.

*Côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Var, jusqu'à celle du Rhône.*

Quatre mille hommes fournis par les Départemens du Var & des bouches du Rhône.

## SEPTIÈME DIVISION.

*De l'embouchure du Rhône, jusqu'à l'étang de l'Eucate.*

Trois mille hommes fournis par les Départemens du Gard, de l'Hérault & de l'Aude.

## HUITIÈME DIVISION.

*De Perpignan à Bayonne.*

Dix mille hommes fournis par les Départemens des Pyrénées Orientales, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées & des Basses-Pyrénées.

## NEUVIÈME DIVISION.

*Côtes de l'Océan depuis Bayonne jusqu'à l'embouchure de la Gironde.*

Quatre mille hommes fournis par les Départemens des Landes & de la Gironde.

## DIXIÈME DIVISION.

*De l'embouchure de la Gironde à celle de la Loire.*

Trois mille hommes fournis par les Départemens de

la Charente-inférieure, de la Vendée, de la Loire-inférieure, des deux Sèvres & Mayenne & Loire.

ONZIÈME DIVISION.

*De l'embouchure de la Loire à Saint-Malo.*

Cinq mille hommes fournis par les Départemens du Morbihan, du Finistère, & des Côtes du Nord.

DOUZIÈME DIVISION.

*De Saint-Malo au Grand-Vay.*

Trois milles hommes fournis par les Départemens de l'Isle & Vilaine, la Manche, & la Mayenne.

TREIZIÈME DIVISION.

*Du grand-Vay à l'embouchure de la Somme.*

Quatre mille hommes fournis par les Départemens du Calvados, de la Seine-inférieure & de l'Eure.

QUATORZIÈME DIVISION.

*L'isle de Corse.*

Deux mille hommes fournis par le Département de l'Isle de Corse.

QUINZIÈME DIVISION.

Il sera formé une réserve de quinze mille hommes

p'acée sur Senlis , Compiègne , Soissons & lieux circonvoisins. Elle sera fournie par les Départemens ci-après dénommés , savoir :

Paris,	La Sarthe ,
Seine-& Oise ,	Loire-&-Cher ,
Seine-& Marne ,	La Nièvre ,
L'Aube ,	Le Cher ,
L'Yonne ,	La Côte-D'or ,
Loiret ,	La Haute-Marne ,
L'Eure-&-Loire ,	L'Indre-&-Loire ,
L'Orne ,	L'Indre.

2<sup>o</sup>. Le ministre de la guerre nommera sur le champ une commission composée d'officiers d'artillerie & de génie , lesquels seront chargés de parcourir ensemble ou séparément les principales frontières du royaume , de prendre connoissance de l'état des places , des travaux qui ont été commencés & de ceux qui sont nécessaires pour compléter leur défense , de donner provisoirement des ordres pour les travaux qu'il juge les plus pressans , d'en rendre compte aux commandans & chefs des divisions & au ministre de la guerre , qui communiquera à l'Assemblée les informations qu'ils lui auront fait parvenir.

Il sera fait un fonds de 4 millions pour pourvoir aux dépenses les plus instantes qu'exigent la continuation des travaux commencés & la réparation des places. Le ministre rendra compte de leur emploi & présentera l'état des dépenses ultérieures qui pourroient être nécessaires.



3°. Le nombre des chevaux d'équipages d'artillerie sera porté à trois mille.

4°. Il sera nommé par l'Assemblée nationale des commissaires pris dans son sein, pour aller dans les départemens qui leur seront désignés, surveiller & presser l'exécution, tant du présent décret, que de ceux qui ont été précédemment rendus pour le paiement des contributions publiques, pour la défense de l'Etat, pour le rétablissement de l'ordre & de la discipline dans l'armée, & rendre compte sur tous ces objets à l'Assemblée nationale : il leur sera remis une instruction relative à ces objets.

Le ministre de la guerre étendra la surveillance & l'autorité de M. de Rochambeau jusqu'à Bitche.

---